



Fédération Enseignement & Formation

Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin

enseignementetformation@cftc.fr

Lettre @Formation

<u>Public</u>: aux adhérents Snec-CFTC et SNEPL-CFTC élus et nouveaux élus au CSE de leur établissement des académies de Nantes et Rennes.

<u>Destinataires</u>: Les responsables SNEPL-CFTC et les présidents départementaux Snec-CFTC des académies de Nantes et de Rennes, pour diffusion à leurs adhérents.

Pour information: aux Conseillers nationaux Snec-CFTC et aux responsables SNEPL-CFTC.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

CSE (Comité économique et social)-les 13 et 14 novembre 2025 à Nantes (44)

Objectifs

- ✓ Identifier les attributions d'un CSE.
- ✓ Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE.
- ✓ Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation en adoptant la posture adéquate face à l'employeur.

Pédagogie

La formation intègre des temps d'échange, de transmission de connaissances et de mise en situation (questionnaires, cas pratiques...)



✓ **Lieu :** Union Départementale CFTC— Maison des syndicats— 3 Place de la Gare de l'Etat — NANTES (44)

Plan d'accès : ICI

✓ **Dates et horaires**: les jeudi 13 novembre de 10h à 17h30 (accueil à partir de 9h30) et vendredi 14 novembre 2025 de 9h à 16h.

Participation limitée à 15 personnes.

Inscription en deux étapes

- Document d'autorisation d'absence à remettre avant le vendredi 10 octobre à votre chef d'Établissement.
 - ✓ Enseignant 1^{er} degré : **ICI**
 - ✓ Enseignant 2nd degré : **ICI**
 - ✓ Salarié de droit privé (Snec-Snepl) : **ICI**
- Formulaire d'inscription en ligne a compléter avant le

lundi 3 novembre 2025 : ICI

Information pratique : Chaque participant devra gérer son hébergement pour la nuitée entre le jeudi et le vendredi.

Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais de formation des élus titulaires et suppléants au CSE.

Formulaire de prise en charge par le CSE : <u>ICI</u>

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : <u>ICI</u>

Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais seront pris en charge.

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale **2025.**

Modalités de remboursement des frais engagés : <u>ICI</u>

Pour nous contacter:

Par téléphone : 01 84 74 14 00 Par mail : formation@snec-cftc.fr

Par courrier: Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.